



Nouvel Orsay épisode 2 : le budget en hausse de 50 %

**Compte rendu
du Conseil d'administration**

M'OO du 28 juin 2016

En bref :

Introduction du président	page 3
Programmation scientifique et culturelle 2016-2017 (<i>avis</i>)	page 3
Avis : 13 voix favorable – 1 abstention (CGT)	
Activités financières	
Budget rectificatif 2016 n° 1 (<i>avis</i>)	page 4
Avis : 13 voix favorable – 1 abstention (CGT)	
Tarification visites groupes Orsay-Orangerie (<i>avis</i>)	page 6
Avis : 13 voix favorable – 1 abstention (CGT)	
Rénovation muséographique (<i>info</i>)	page 6
Conventions	
Logements de fonction : point retiré le 16 juin 2016.	
Utilisation des immeubles abritant le M'OO (<i>avis</i>)	page 7
Avis : 14 voix favorables (unanimité)	
AOT bâche publicitaire pendant les travaux (<i>avis</i>)	page 7
Avis : 13 voix favorable – 1 abstention (CGT)	
DSP audioguides 2017-2020 (<i>avis</i>)	page 7
Avis : 13 voix favorable – 1 abstention (CGT)	
Procès verbal du C.A. du 23 février 2016 (<i>délibération</i>)	page 8
Avis : 14 voix favorables (unanimité)	

En détail :

Composition du C.A.

Membres de droit :

Le président du conseil d'administration : M. **Guy Cogeval**, président de l'EPM'O

Représentants de l'État :

M. **Christopher Miles**, secrétaire général du MCC (*excusé*), non représenté
M. **Vincent Berjot**, directeur général des patrimoines (*excusé*), représenté par :
M^{me} **Marie-Christine Labourdette**, DGP service des musées de France
M. **Denis Morin**, directeur du Budget (*excusé*), représenté par :
M. **Salam Hilal**, missions Culture, jeunesse et sports

Membres nommés :

M^{me} **Maryvonne Chamboduc de Saint-Pulgent**, ex-conseiller d'État
M. **Jérôme Clément**, administrateur civil, président de société audiovisuelle (*excusé*)

M. **Samuel Keller**, directeur de la fondation Beyeler
M^{me} **Aline Sylla-Walbaum**, directrice générale de Christie's France (*excusée*)
M^{me} **Teresa Cremisi**, éditrice, directrice générale de Madrigall éditions
M^{me} **Jacqueline Franjou**, directrice générale du «*Women's Forum for the Economy and the Society*»

Représentants élus des conservateurs :

M^{me} **Isolde Pludermacher** suppléante : M^{me} **Claire Bernardi**
M^{me} **Isabelle Cahn** suppléante : M^{me} **Marie Robert**
M. **Xavier Rey** suppléante : M^{me} **Ophélie Ferlier**

Représentants élus des personnels :

CGT : M. **Franck Granados** suppléante : M^{me} **Catherine Toulgoat**
Liste indépendante :
M. **Abdelmajid El Bouqdaoui** suppléante : M^{me} **Antonine Fulla**

Membres avec voix consultatives :

M^{me} **Laurence des Cars**, directrice du musée de l'**Orangerie**
M. **Yves Badetz**, directeur du musée national Hébert
M. **Alain Lombard**, administrateur général de l'EPM'O
M. **Daniel Le Gac**, agent comptable de l'EPM'O
M. **Thierry Pellé**, contrôleur général économique et financier, DGP MCC

Invités :

M^{me} **Anne Meny-Horn**, administratrice générale adjointe du musée d'Orsay
M^{me} **Delphine Capdepuuy**, secrétaire générale adjointe du musée de l'**Orangerie**
M. **Philippe Casset**, chef du département administratif et financier de l'EPM'O
M^{me} **Axelle Glapa**, chargée de missions affaires générales de l'EPM'O
M^{me} **Fiona Gomez**, assistante du président EPMO
M^{me} **Virginia Fienga**, chef du dépt. muséographie travaux EPMO
M. **Luc Bouniol-Laffont**, chef du service culturel et de l'auditorium
M^{me} **Laurence Petit**, MCC DGP SMF, bureau du pilotage des musées nationaux

Introduction du président

Guy Cogeval évoque la crue de la Seine, où le pire a été évité. Il a fallu annuler les nocturnes exceptionnelles, notamment la Fête de la musique, ce qui est une désolation, mais il y avait trop de contraintes à surmonter.

7500 œuvres ont été déplacées des réserves vers les salles R+2 des collections (fermées au public). Le plus grand danger a heureusement été évité : la stagnation des eaux infiltrées dans les réserves.

Guy Cogeval remercie les équipes pour leur engagement et leur dévouement.

La **CGT-M'OO** estime qu'il serait judicieux de traduire concrètement cette reconnaissance professionnelle, notamment en termes de conditions de travail, de carrière et de gestion managériale.

Programmation scientifique et culturelle 2016-2017 (avis)

Avis : 13 voix favorable

+ 1 abstention **CGT**

La programmation scientifique

Elle ne va pas au-delà de la fin de l'été 2017. L'objectif de stabiliser la programmation à l'année N-2 s'éloigne encore un peu plus.

Compte tenu de la fermeture pour travaux de l'espace d'exposition RC, l'exposition *Paysages mystiques* au printemps 2017 serait accrochée (à confirmer) dans la galerie impressionniste R+5, où les collections « permanentes » seraient décrochées pour l'occasion et réinstallées au niveau 0. Si c'est le cas, cela signifie que moins de la moitié des espaces dévolus aux collections d'Orsay seront ouverts à la visite.

La confirmation récente des travaux de l'espace d'exposition niveau 0 contraint les commissaires de l'exposition *Gauguin* (automne 2017) à adapter son contenu et sa présentation aux espaces du Grand Palais qui devrait accueillir cette rétrospective.

La programmation culturelle 2016-2017

Elle est riche et dense, mais remplie d'incertitudes, et loin d'être stabilisée.

Une grande part de cette programmation est « en cours de programmation », « en cours de réalisation », « à l'étude ».

On compte :

cinq « sous réserve »

neuf « à confirmer »

trois « à préciser »

Activités financières

Budget rectificatif 2016 n° 1 (avis)

Avis : 13 voix favorable

+ 1 abstention CGT

Le fonctionnement

La fréquentation des cinq premiers mois 2016 (cumulée du 1^{er} janvier au 30 mai)

est en baisse globale sur 2015 de -10%, et pour la seule fréquentation payante, de -9% (limitée par l'augmentation tarifaire). La baisse cumulée des recettes propres sur la même période dépasse les -700.000 €. C'est la conséquence du régime des musées-entreprises soumis à un large auto-financement qui les rend dépendants des facteurs conjoncturels.

La dépendance toujours plus marquée aux ressources propres renforce notre conviction selon laquelle la faiblesse des moyens humains pour conduire les missions est un handicap permanent qui affaiblit structurellement l'établissement, car celui-ci est contraint de payer au prix fort le coût de l'externalisation d'une multitude d'activités, et de trouver des recettes correspondantes pour honorer ces dépenses incompressibles.

Soit, autant de ressources financières qui font défaut pour donner des marges de manœuvre aux différents services. Le volume d'activités générées crée des besoins nouveaux qui ne sont pas compensés par des emplois équivalents pour y faire face. De fait, l'écart entre les besoins et les moyens ne cesse de se creuser.



**31 mai 2016 : Il pleut au musée.
Attention, sol humide et glissant.**

L'investissement

L'Hôtel de Mailly-Nesles (29 quai Voltaire) était destiné à la vente par France Domaine. Il est finalement cédé à l'EP-Orsay-Orangerie pour 10 millions €, soit la moitié de sa valeur sur le marché immobilier.

Les travaux à effectuer sont chiffrés en prévisionnel à 6,5 millions €.

Ces deux investissements lourds sont financés par un prélèvement important sur le fonds de roulement, car la « capacité à investir » n'est plus « gagée par un résultat en croissance ».

L'acquisition de ce bâtiment est justifiée « par l'accueil de la donation Hays », selon la direction.

Pour être plus précis, la donation Hays serait installée au 4^e étage du musée d'Orsay (travaux provisionnés à 4 millions €), où se trouvent actuellement la bibliothèque et la documentation de la Conservation (1000 m²), qui seraient relogées 29 quai Voltaire, entre 2017 et 2020.

Clos et couvert

Le budget prévisionnel pour la restauration du tympan est (2019-2021) est porté de 7 millions à 8,7 millions €, compte tenu du surcoût de travaux de nuit à prévoir afin de maintenir le musée en exploitation en journée.

Rénovation muséographique

Des modifications récentes de programme entraînent un important surcoût du budget prévisionnel pour le médian Seine, avant même le démarrage des travaux : +5,6 millions €.

Soit : $10 + 5,6 = 15,6$ millions €, en attendant la suite... (pour mémoire leNouvel Orsay 2011 avait abouti à une facture finale de 21 millions au lieu de 11 millions € en prévisionnel !)



Les *Gladiateurs* de Gérôme par temps de pluie (31 mai 2016)

Ces surcoûts sont dus à :

- l'installation des bungalows de chantier sur le trottoir opposé au musée d'Orsay quai Montherlant, avec une passerelle
- des travaux de nuit pour le gros œuvre
- un habillage des cimaises en verre feuilleté coloré
- l'ascenseur galerie centrale dédoublé et placé au milieu de l'escalier d'accès salle 7
- la fermeture des « éventails » terrasse Seine (et donc de la vue sur les coupoles) pour accrocher davantage d'œuvres, en chandelle
- le nombre de vitrines augmenté
- le coffrage des groupes sculptés.

Les discussions se poursuivent entre l'EPMO, Bercy et la DRAC pour préciser finement le programme.

Le financement d'une part de ces surcoûts sera assuré par la mise en place pendant les travaux d'une vaste bache publicitaire sur la façade Seine (voir convention, *infra*).

Salles d'exposition RC :
révision à la hausse de 0,5 million € pour la pose de cimaises anti-vibratiles

Mise en sécurité du 62 Lille : 0,5 million €, au minimum (hausse probable).

Tarification des visites en groupe adultes Orsay-Orangerie (avis)

Avis : 13 voix favorables
+ 1 abstention **CGT**

Un volet du projet *Plat'O* consiste à « moderniser » les tarifs des visites en groupes adultes : droit d'entrée + droit de réservation, et options complémentaires : + droit de conférence + audioguide (+ ateliers à l'**Orangerie**)

Il s'agit de simplifier la tarification, en supprimant notamment la perception de droits d'entrée individuels liés à l'effectif du groupe et payables le jour de la visite. La nouvelle grille propose un tarif unique forfaitaire, quel que soit l'effectif du groupe, payable à l'avance afin :

- de réduire le nombre de créneaux réservés mais non honorés par des agences de tourisme aux pratiques volatiles
- de fluidifier l'accès au musée, où un comptage précis de la fréquentation continuera d'être effectué, ainsi qu'une vérification de l'identité et du planning des groupes.

Ce forfait a aussi pour objectif « d'optimiser » le nombre de participants

par groupe, car le forfait sera avantageux pour les groupes de plus de 25 personnes, désavantageux pour les groupes de moins de 20 personnes.

Plat'O mutualise les réservations en un service unique pour les deux musées, Orsay et **Orangerie**.

La CGT-M'OO demande un bilan de la mise en œuvre de cette mesure. La direction répond favorablement : un bilan sera présenté, dans un an.

Rénovation muséographique (info)

Le réaménagement du médian Seine s'inscrit dans la continuité du Nouvel Orsay (2009-2011). C'est pourquoi la direction l'a confié à nouveau à Jean-Michel Wilmotte, pour « l'uniformité » du design architectural.

L'objectif déclaré est inchangé :

« - mettre en valeur les chefs-d'œuvre du XIX^e siècle
- augmenter les surfaces muséographiques
- mieux répartir les flux de visiteurs
- améliorer les conditions de travail des agents. »

La **CGT-M'OO** a déjà signalé ne pas être convaincue par ce dernier argument, les agents de surveillance en salles étant depuis lors plongés dans la pénombre et la lumière artificielle dirigée.

Quant aux flux de visiteurs, le pavillon amont du Nouvel Orsay devait également mieux les répartir. Nous étions restés dubitatifs, mais la direction nous assurait : si, si, vous allez voir, faites-nous confiance.



Depuis mars 2016 : le pavillon amont

Conventions

Logements de fonction

point retiré le 16 juin 2016

« à la demande des tutelles »

- convention d'occupation précaire avec astreinte (avis)

- convention pour nécessité absolue de service (avis)

Supprimé de l'ordre du jour (ce n'est pas la première fois).

Utilisation des immeuble abritant le M'OO (avis)

Avis : 14 voix favorables – unanimité

L'utilisation du domaine public à titre gratuit par l'EPMO des deux immeubles des musées d'Orsay et de l'Orangerie est renouvelée pour une durée de 50 ans.

La mise à disposition est soumise à des conditions et des responsabilités : la charge d'entretien, de réparation, de restauration...

Il aura donc fallu huit années pour appliquer le décret de 2008.

AOT bâche publicitaire pendant les travaux (avis)

Avis : 13 voix favorable

+ 1 abstention (CGT)

Il s'agit de délibérer sur une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public, alors que le bénéficiaire de l'appel d'offre pour l'exploitation d'une bâche publicitaire de 755 m² placée sur l'échafaudage de la façade Seine (nord) est déjà choisi et retenu.

La bâche sera fixée sur l'échafaudage pendant toute la durée prévue des travaux de la façade nord : 18 mois (une durée plus longue que celle annoncée initialement). La redevance est de 70 %, soit un gain financier pour l'EPMO de 3 millions €. La bâche sera éclairée de 6 h à 9h30 et de 16 h à 1 h du matin.

Reste une inconnue à ce jour : celle du ou des annonceurs, et donc du ou des visuels de la bâche publicitaire. La délibération porte sur le principe d'une bâche. Le visuel ne sera pas soumis au Conseil d'administration ; la direction stipule qu'il ne s'agira que des domaines du luxe et des hautes technologies de communication. Elle se souvient avec fierté de *Chanel* en 2011.

DSP audioguides 2017-2020 (avis)

Avis : 13 voix favorable

+ 1 abstention CGT

Le contrat de délégation en cours parvient à son terme fin 2016. Il s'agit de délibérer sur l'offre qui a déjà été retenue par l'EPMO.

Celle-ci concerne la distribution d'audioguides, d'audiophones pour les visites conférences et d'applications pour smartphones, avec un socle gratuit et des « briques » payantes.

Les 8-12 ans bénéficieront de la gratuité d'accès, et les groupes scolaires bénéficieront gratuitement des audiophones.

La commercialisation sera mixte EPMO+déléataire, et la redevance versée augmente de 10 %.

Comme c'est le cas pour d'autres sociétés extérieures, « le personnel pourra se relayer entre les sites des musées d'Orsay et de l'Orangerie. »

L'article 1224-1 du Code du travail prévoit le transfert des personnels de la société sortante à la société entrante, avec reprise de l'ancienneté et de la rémunération.

La CGT-M'OO entend que le numérique est à la mode et se développe, mais souhaite que la médiation humaine se développe tout autant, car elle offre des vertus pédagogiques et relationnelles, de dialogue et d'échange que n'offre pas la technologie. Les deux types de médiation (humaine et numérique) présentent chacun leur intérêt et leur attrait, et il ne faudrait pas que l'un prenne le pas sur l'autre. *Medium is message.*

La direction M'OO ne cultive-t-elle pas le paradoxe en souhaitant développer les applications smartphones tout en déplorant (et tentant d'interdire) l'usage abusif, intempestif et « compulsif » des smartphones et tablettes par les visiteurs, en particulier les jeunes ?

Pense-t-elle pouvoir réglementer les « bons » et les « mauvais » usages des smartphones ? Que dit le règlement de visite M'OO 2016 ?

« Article 37 : il est notamment interdit de gêner les autres visiteurs par l'utilisation de téléphones portables. » Sauf s'il s'agit d'une application M'OO ?

Notons enfin que tous ces outils digitaux appellent une réactualisation constante de leurs contenus, compte tenu des importantes modifications d'accrochages opérées chaque jour de fermeture hebdomadaire, en lien avec la circulation croissante des œuvres hors-les-murs.

S'il s'agit de pointer sur des œuvres manquantes sur les cimaises, mieux vaut en effet que l'application soit gratuite.

Procès verbal du C.A. du 23 février 2016

Avis : 14 voix favorables - unanimité

Le rapport d'activités EPMO 2015 devait être diffusé avant le CA de ce jour 28 juin : ce n'est pas le cas.

Projet de délibération d'effacement de dettes – (décès T3) (avis) point non inscrit à l'ordre du jour

La direction M'O a présenté ce point pour avis au Comité technique EPMO du 12 mai 2016 (avis favorable unanime) en vue de son passage en Conseil d'administration, pour validation comptable. Ce n'est pas le cas au Conseil de ce jour.

Il s'agit d'aligner l'EPMO pour les agents T3 sur les dispositions du MCC dont bénéficient les T2, c'est-à-dire un effacement de dette sur le salaire du mois en cours, en cas de décès.

Aucune explication ne nous a été donnée sur l'absence de ce point au C.A.